



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**Parc naturel marin du golfe du Lion
Conseil de gestion du 22 mars 2018**

Délibération n°2018-008

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 06 février 2018

- VU le code de l'environnement
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion, en vigueur
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

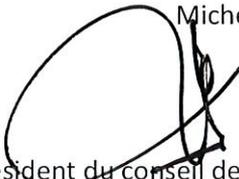
CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 06 février 2018

Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 06 février 2018, sans modification.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.


Michel MOLY
Président du conseil de gestion



**17^e CONSEIL DE GESTION DU PARC
NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION**

PROCÈS-VERBAL DE SEANCE

Date : 06 février 2018

Lieu : Argelès-sur-Mer

Participants

Membres du conseil de gestion

Président du conseil de gestion

- M. MOLY – Gestionnaire de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls (catégorie espaces protégés, associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et personnalités qualifiées)

Catégorie des services de l'Etat

- X. PRUD'HON – DDTM/DML
- F. AUSCHER - DREAL Occitanie

Catégorie des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements

- M. ROLLAND – Conseil départemental 66
- P. AYLAGAS – Communauté des communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris
- M-C. DUCASSY-PADROS – Communauté des communes Sud Roussillon
- P. DESLOT – Commune de Leucate
- C. MARGAIL – Commune de Torreilles
- A. SANGUINOL – Commune de Sainte Marie la Mer
- T. DEL POSO – Commune de Saint-Cyprien
- A. PARRA – Commune d'Argelès-sur-Mer
- J-M. SOLÉ – Commune de Banyuls-sur-Mer
- J-C. PORTELLA – Commune de Cerbère

Catégorie des organisations professionnelles

- B. PEREZ – CRPMEM Occitanie
- E. BERTON – Prud'homie de Leucate
- M. MARTINEZ - Prud'homie de Saint-Cyprien – Collioure
- J-P. NAVARRO – CCI Perpignan
- I. GALMICHE-SMITH – FNEAPL
- A. MAYER – GS3PO
- G. HUBERT – ARMAM
- S. PALLARES – UVPO

Catégorie organisations d'usagers

- J-C. HODEAU – FNPPSF
- J-M PEREZ – FFPM
- F. GIRARD – FESSM

Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 06 février 2018

- J. DOUAY – FFV
- J-M. RAY – FNPSA
- M. ROHEE – GAPAMAR

Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées

- R. LECOMTE – ASAME
- P. ROMANS – CCNPO
- J. DIETRICH – IFREMER
- A. LUBRANO – CEPRALMAR
- P. LENFANT – UPVD
- H. BLANCHARD – UPVD
- F. DESSALES – Conservatoire du Littoral
- A. BARSELO – SNSM

Procurations

- A. ANDRE – PPM, pouvoir à M. MOLY
- V. LAUDET – UPMC/OOB, pouvoir à P. ROMANS
- C. PIANTE – WWF France, pouvoir à P. LENFANT

Commissaire du gouvernement

- X. PRUD'HON, représentant du préfet des Pyrénées-Orientales

Équipe AFB du Parc

- Service ingénierie : O. MUSARD (adjoint au directeur), J. CAMMAL (économie développement durable), M. DUMONTIER (qualité de l'eau), V. MAGENTI (patrimoine culturel), C. JABOUIN (pêches)
- Service opérations : B. FERRARI (adjoint au directeur), E. JEAN, J. JOURDAN, I. MASINSKI, X. ROZEC, G. ESPOSITO (agents de terrain)
- M. MORINEAUX (chargée de communication et sensibilisation), C. VIEL (assistante de direction)

Accompagnants

- M-L. LICARI (CD 66), P. CUILLIERS (OP du Sud, invitée), G. VINOT (commune de Banyuls, suppléant), N. PINEAU (commune de Saint-Cyprien, suppléante), M. SEVERAC (commune d'Argelès-sur-mer, suppléant), J-M. MARCASSIN (ASAME, suppléante)

Proposition initiale d'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 19 octobre 2017
3. Compte-rendu du bureau du 21 décembre 2017
4. Avis sur le concours de pêche Trophée IVARA
5. Approbation du rapport d'activités 2017
6. Point d'information : science et gestion

7. Approbation du programme d'actions 2018
8. Approbation du cadre de l'appel à projets 2018
9. Programmation du calendrier 2018
10. Points divers

Accueil des participants, introduction et ouverture de session

M. MOLY remercie tous les participants à ce conseil de gestion du Parc naturel marin. Il présente les excuses de M. DUSCHENE, absent, et représenté par M. PRUD'HON.

M. MOLY remercie également toute l'équipe du Parc d'avoir préparé ce conseil et cet ordre du jour assez conséquent. Il est précisé que le directeur devrait prendre son poste le 1^{er} avril prochain.

Contrairement à d'autres Parcs souffrant de difficultés budgétaires ou de manque d'agents, cela n'est pas le cas du Parc naturel marin du golfe du Lion. Peu de structures peuvent en effet annoncer aujourd'hui qu'elles bénéficient de plus d'employés et d'un budget en augmentation. M. MOLY tient à remercier l'AFB pour avoir permis ces conditions d'exercice dans le Parc. Il importe de continuer à se faire connaître, et pour cela, M. MOLY souhaite qu'apparaisse régulièrement dans l'Indépendant une page sur la mer.

Le quorum étant atteint, la session est ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour

En l'absence de remarque ou de demande d'ajout à la proposition d'ordre du jour, ce dernier est soumis au vote.

Le conseil de gestion adopte l'ordre du jour.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-001

2. Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 19 octobre 2017

En l'absence de remarque ou de demande de correction, le procès-verbal du précédent conseil de gestion du Parc est soumis à l'approbation des participants.

Le conseil de gestion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 19 octobre 2017, sans modification.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-002

3. Compte-rendu du bureau du 21 décembre 2017

M. MOLY rappelle aux membres du conseil de gestion qu'entre deux conseils, un bureau est organisé en général. Afin de pouvoir s'investir au mieux dans la vie du Parc, il est acté le principe d'envoyer les ordres du jour des bureaux à tous les membres du conseil de gestion ainsi que les pièces de la séance même si un compte-rendu du bureau est systématiquement organisé lors du conseil de gestion suivant. Cet envoi permet à tout un chacun de s'organiser pour contacter, si besoin était, son représentant siégeant au bureau afin d'échanger sur des points spécifiques.

Le bureau s'est donc réuni le 21 décembre 2017 et plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

- avis du Parc sur la demande d'AOT liée à la digue de Cerbère ;
- présentation des premiers éléments du rapport d'activités 2017 ;
- présentation des premiers éléments du plan d'actions 2018 ;
- proposition de cadrage sur l'organisation de l'appel à projets 2018.

Il a en outre été proposé lors de ce bureau d'inviter au prochain conseil de gestion du printemps les élèves de l'école Curie-Pasteur, impliqués dans la démarche nationale « Aire Marine Educative », afin qu'ils puissent présenter leur AME ainsi que les actions réalisées jusqu'à présent.

4. Avis sur le concours de pêche Trophée IVARA

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Délégation Mer et Littoral) des Pyrénées-Orientales a sollicité l'avis du Parc concernant le concours de pêche sous-marine, nommé Trophée IVARA 2018 et organisé par la FNPSA (mail du 06 novembre 2017).

L'analyse du dossier de demande d'avis pour ce concours ne met pas en évidence d'impact majeur sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et ne présente pas d'incompatibilité avec les objectifs du plan de gestion.

Il est donc proposé au conseil de gestion de délibérer et d'adopter un avis favorable à la tenue du Trophée IVARA 2018, concours de pêche sous-marine organisé par la FNPSA.

Le conseil de gestion émet un avis favorable pour la tenue du Trophée IVARA 2018, concours de pêche sous-marine organisé par la FNPSA.

**Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 1**

Délibération n° 2018-003

5. Approbation du rapport d'activités 2017

M. MOLY rappelle les événements marquants de l'année 2017 en précisant que le Parc participe de la vie économique et de la valorisation de la mer sur le territoire.

Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 06 février 2018

O. MUSARD présente le rapport d'activités 2017 du Parc en précisant la raison pour laquelle il est beaucoup plus synthétique que les années précédentes. En effet, le modèle de rapports d'activités a été harmonisé à l'échelle de tous les PNM, afin d'en faciliter la lecture et l'appropriation.

Plusieurs moments forts ont ponctué l'année 2017, l'augmentation du nombre de retombées presse du Parc en 2017 (+61%) par rapport à l'année 2016 étant à souligner : la fête de la nature, les comptages et études sur les déchets plastiques, les suivis mérours et corbs avec la Réserve marine, la récupération de filets de pêche, un dimensionnement complet du service opérations, etc.

Suite à cette présentation du rapport d'activités, F. AUSCHER souhaite intervenir pour poser plusieurs questions :

- En 2016 était intégrée au rapport d'activités une annexe dédiée aux actions prises dans le cadre des zones Natura 2000 présentes dans le périmètre du Parc. Cela n'est pas le cas pour ce rapport d'activités et par conséquent il est demandé si un tel rapport sera rédigé pour 2017.

O. MUSARD confirme que cette annexe n'existe plus en 2017. Toutefois, ce modèle de rapport d'activités sera amené à évoluer et ces éléments seront éventuellement renforcés dans le futur (notamment le temps homme et le budget). Ces éléments d'information pourront être complétés prochainement pour la tutelle et les services de l'Etat, notamment la DREAL.

- L'indicateur « cymodocées » n'apparaît plus comme tel mais la nécessité de suivre ces zones de cymodocées, pouvant potentiellement être impactées par certains projets, semble évidente. La question est donc de savoir si ce redimensionnement remet en cause l'intérêt du Parc sur les cymodocées.

O. MUSARD confirme que les cymodocées étaient intégrées dans l'indicateur « Magnoliophytes » mais le processus de consolidation de l'indicateur a amené à se concentrer uniquement sur les herbiers de posidonies. Ce choix qui se veut pragmatique n'écarte pas l'intérêt du Parc sur cette espèce : les travaux avec RTE sur la cartographie et les mesures compensatoires à envisager en lien avec le raccordement des éoliennes en sont l'illustration.

B. PEREZ demande depuis quand le Parc travaille au projet auprès de la Fondation IF et si des informations sont disponibles sur l'avancement du projet déposé auprès de la fondation suisse IF.

O. MUSARD précise que le Parc a été contacté voilà déjà plusieurs mois par WWF France pour mettre en place un projet lié à l'appui de la filière de petite pêche en Méditerranée. L'équipe du Parc est impliquée depuis mai/juin 2017, les différents acteurs du monde de la pêche dans le périmètre du Parc en ont d'ailleurs été informés. D'ici le mois de mars ou avril la réponse devrait être officielle sur la possibilité du Parc à travailler sur ce projet.

Le conseil de gestion approuve le rapport d'activités 2017.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-004

6. Point d'information : sciences et gestion

M. MOLY introduit la présentation proposée par P. LENFANT sur les cadres et perspectives de recherche envisageables dans le périmètre du Parc.

P. LENFANT a proposé de faire cette présentation afin de rappeler le programme de recherche du CEFREM mais également afin de créer des passerelles avec les autres laboratoires de recherche dont les sujets d'étude se trouvent dans le périmètre du Parc ou sur sa frange littorale. Le territoire a la chance de bénéficier de l'expertise de laboratoires implantés depuis longtemps : OOB, CEFREM, laboratoires en sciences humaines, etc. De nombreuses thématiques sont concernées par ces recherches : restauration écologique dans les ports, évolution des sédiments littoraux, suivi post-larves dans le cadre de la DCSMM, suivi des pêches professionnelle et de loisir, phénomènes de pollution depuis les bassins versants, connectivité entre les populations de poissons, suivi des récifs artificiels, scénarios de gestion à long terme avec le projet SAFRAN, suivis des corbs et mérours, suivis haute fréquence des masses d'eau, étude des coraux profonds, connectivité entre les AMP, etc. La journée « science-gestion » que le Parc avait organisée en mars 2017 a d'ailleurs été l'occasion d'illustrer l'importance, la qualité et la plus-value que tous les acteurs scientifiques et de la gestion ont à travailler ensemble. L'objectif serait d'intégrer ces chercheurs à travers la communication du Parc afin de valoriser le terrain d'étude que représente le Parc mais également de renseigner les indicateurs déjà prévus dans le plan de gestion. Concrètement, il s'agirait de valoriser les projets de recherche prenant place dans le Parc par l'identification de ce dernier dans les publications scientifiques, par la création de synergies entre les différents thèmes étudiés, par l'élaboration d'une base de données recensant les sujets d'étude en cours, etc.

P. LENFANT se propose d'être le contact relais entre le Parc, son conseil de gestion, et la communauté scientifique.

7. Approbation du programme d'actions 2018

M. MOLY rappelle que le Parc bénéficie d'une augmentation de budget pour l'année 2018, avec un budget total de 762 300 euros pour les projets, hors masse salariale. Toutefois, en 2017, il est à rappeler que la mise en place du nouveau fonctionnement de l'AFB a causé quelques difficultés organisationnelles, avec parfois des conséquences sur le fonctionnement du Parc.

O. MUSARD précise que l'AFB incite les Parcs à envisager une programmation pluriannuelle avec un cadrage budgétaire assez précis.

En ce qui concerne les ressources humaines, un stage d'études est prévu à partir de mars pour travailler sur les outils de communication et de sensibilisation, sujet au cœur des priorités 2018 du Parc. Par ailleurs, les agents du service opérations vont suivre plusieurs formations pour être complètement opérationnels sur le terrain.

Deux programmes d'actions sont donc présentés ce jour aux membres du conseil de gestion :

- Le programme d'actions synthétique demandé par l'AFB
- La revue technique détaillée de ce programme d'actions avec les fiches actions dont le format a été plébiscité l'an dernier, permettant en un coup d'œil de comprendre l'organisation de chaque projet porté par le Parc ou auquel le Parc participe.

Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 06 février 2018

Ces actions sont également réorganisées par axe stratégique, ce qui constitue également une mesure d'harmonisation avec les autres PNM.

Ces précisions sur le conditionnement relatif aux programmes d'actions ou au rapport d'activités permettent d'indiquer que ces formats pourront encore évoluer l'an prochain, l'objectif étant de tenir compte des besoins, et au niveau local, et au niveau national.

Il est en outre précisé que les deux projets européens identifiés comme « en cours de validation » n'ont finalement pas été retenus.

En ce qui concerne 2018, les mots-clés à retenir sont : visibilité, reconnaissance et inspirateur de projets. L'objectif pour l'équipe du Parc est bien de créer du lien au sein du territoire et d'être mieux connu. A ce propos, 2018 pourrait être l'occasion d'organiser des présentations du Parc au niveau des collectivités notamment afin que les élus et leurs équipes appréhendent l'outil, ce qu'il fait, comment il fonctionne : cette offre de service est donc lancée auprès de tous. L'ambition également pourrait porter sur un taux de présence plus élevé des membres du conseil de gestion, avec potentiellement, au moins 45 membres lors d'une session du conseil de gestion pour cette année.

M. MOLY demande des précisions concernant l'organisation et les modalités d'inscription au séminaire climat et érosion du mois de mars.

O. MUSARD précise que d'ici la fin de la semaine, un mail sera envoyé aux membres du conseil de gestion avec les éléments nécessaires, suite au comité de pilotage ayant lieu le lendemain de ce conseil de gestion. L'organisation d'un tel séminaire présente un intérêt à plus d'un titre pour le Parc. Des ateliers techniques devraient créer une dynamique d'échanges et éventuellement une feuille de route pour répondre aux interrogations posées par les participants.

M. MOLY propose au conseil de gestion d'intervenir suite à cette présentation du plan d'actions du Parc.

F. AUSCHER complète ces propos sur le plan d'actions 2018. Les propositions faites ici se font l'écho de certains cadrages réfléchis à l'échelle régionale et à l'échelle nationale (mesures du PAMM, stratégie plongée, stratégie mouillages, stratégie génie écologique, etc.) et s'en félicite.

I. GALMICHE-SMITH s'interroge, en ce qui concerne les projets d'éducation à l'environnement et au milieu marin, sur les outils existants permettant de mesurer le changement de regard des enfants après des interventions liées au milieu marin. Des outils linguistiques sont par exemple utilisés à l'UVPD à ce sujet et il serait intéressant de faire le lien.

O. MUSARD abonde en ce sens en précisant qu'un appel à projets Fondation de France pourrait également être réfléchi à ce sujet. Dans tous les cas c'est bien dans cette perspective que le Parc souhaite travailler.

D. CODORNIU prend la parole pour détailler les intérêts que présentent les projets du Parc au regard des missions et projets de la Région et plus précisément du Parlement de la mer. M. LUBRANO et lui-même souhaitent mettre en évidence les intérêts partagés et les nombreuses pistes de collaboration potentielles entre ces trois structures, au regard des différents axes stratégiques précisés par O. MUSARD :

- relativement à l'axe 1 [Un déploiement de partenariats profitables à l'acquisition de connaissances, de suivis innovants et de référence], l'action du Parc sur cette thématique, via

les actions de sensibilisation et de récupération des filets perdus, sur les suivis des déchets plastiques, etc., est intéressante car elle trouve un écho dans le cadre du groupe de travail du Parlement de la Mer « macro-déchets ». M. CODORNIOU appelle à un rapprochement technique sur la conduite de ces projets.

- relativement à l'axe 2 [Un renforcement des initiatives et capacités techniques et de décision des acteurs du territoire], les possibilités d'un accompagnement sont particulièrement fortes puisque ce dernier répond à la volonté de la Région de concilier développement économique et préservation des milieux. Les dossiers en commun sont nombreux et peuvent se recouper avec le séminaire annoncé de mars, ou le groupe de travail « mise en réseau des ports » pour lequel la Région a un programme d'actions annuel avec l'UVPO, la gestion des mouillages écologiques en lien avec le PAMM, ou l'organisation d'appels à projets sur des thèmes similaires

M. CODORNIOU précise également qu'au sein de l'appel à projets littoral +, sur 117 candidatures, 24 projets ont été lauréats (dont 2 régions : Nouvelle-Aquitaine et Occitanie). Les objectifs de cet appel à projets sont de répondre aux enjeux de la croissance bleue en matière d'innovation et le Parc naturel marin y a toute sa place.

D'autres sujets comme la « structuration de la filière pêche professionnelle et récréative » ou encore la « doctrine sur l'éco-tourisme littoral et marin » sont de nature à intéresser la Région et ses services compte-tenu de la résonance régionale que ces sujets peuvent avoir.

- relativement à l'axe 3 [Une politique d'information et de médiation démultipliée], une articulation sur la thématique du patrimoine maritime, pourrait être envisagé au regard des travaux menés. En effet, une plateforme numérique visant à collecter l'ensemble des documents en lien avec le patrimoine maritime est en cours de construction au sein de la commission « Culture, Patrimoine maritime » du Parlement. Un appel à projets va également être lancé en 2018 par le Parlement de la Mer. L'étude de faisabilité d'une école de voile latine pourrait rentrer dans ce cadre.

Par ailleurs, la valorisation de ces différentes manifestations dans l'agenda maritime du Parlement de la Mer permettrait également de faire un focus sur le dynamisme du territoire du Parc.

- relativement à l'axe 4 [Une capacité renforcée à répondre aux attendus des politiques publiques environnementales et de développement durable], sur les huit actions de cet axe de travail concernant notamment le rôle de gestionnaire du Parc, la Région suivra l'avancée de ces différents projets par le biais des différents comptes-rendus de réunion ou la participation aux différents comités de suivi lorsque cela sera possible.

M. CODORNIOU invite à une plus forte interaction entre les services de la Région et le Parc, à travailler davantage ensemble à l'avenir et être associé en amont à la construction du programme d'actions afin de trouver des synergies et faire en sorte que la Région puisse se mobiliser financièrement auprès du Parc sur certaines actions qui trouvent notamment un écho soit dans le cadre de sa politique Mer, du Plan Littoral 21 ou du Parlement de la Mer.

M. ROHEE soutient les propos de D. CODORNIOU concernant la question du patrimoine culturel maritime. La faisabilité d'une école de voile latine est une problématique qui intéresse toute la Méditerranée, pas seulement sur le territoire du Parc.

P. LENFANT précise de son côté que l'Université de Perpignan est impliquée dans le projet Littoral+ avec la mise en place d'un capteur pour l'évaluation des masses d'eau.

A la suite de ces interventions, M. MOLY soumet le programme d'actions 2018 du Parc au vote du conseil de gestion.

Le conseil de gestion approuve le programme d'actions 2018.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-005

8. Approbation du cadre de l'appel à projets 2018

M. MOLY rappelle que la thématique de l'appel à projets a été choisie au moment du bureau, avant les changements demandés par l'AFB.

O. MUSARD précise qu'en effet, le cadre budgétaire de l'appel à projets est impératif. En 2017 une enveloppe globale était proposée. En 2018, il est demandé au Parc d'engager les enveloppes budgétaires sur quatre lignes dédiées :

- Communication et information, sensibilisation du public ;
- Intervention technique sur les milieux naturels ou le patrimoine culturel ;
- Appui technique et ingénierie pour les activités de gestion ;
- Suivi écologique du milieu et des espèces.

Par rapport à la terminologie appliquée lors du précédent appel à projets, il est apparu pertinent de proposer un intitulé global pour l'appel à projets, englobant quatre thématiques différentes, avec 47000 euros par thématique.

L'intitulé proposé pour l'appel à projets 2018 est : déploiement d'actions en faveur du développement durable des usages maritimes, de la protection, de la mise en valeur et de la connaissance de l'environnement littoral et marin.

Les 4 thématiques proposées pour cet appel à projets sont les suivantes :

- Thématique 1 : Sensibiliser, valoriser et communiquer sur les démarches éco-responsables et sur l'environnement marin
- Thématique 2 : Réduire les impacts, protéger, restaurer les ressources et l'environnement marins
- Thématique 3 : Initier ou renforcer des démarches de développement durable des activités maritimes et usages nautiques
- Thématique 4 : Accroître la connaissance et le suivi de l'environnement marin

O. MUSARD précise que pour tenir compte de la saisonnalité de certaines activités, il est proposé une date limite de dépenses éligibles en octobre 2019. Il est important de rappeler qu'une consommation décalée ou retardée du budget imputera le budget de l'année suivante. Par ailleurs, il a été décidé de simplifier les critères de sélection et de les harmoniser pour les quatre thématiques proposées.

Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 06 février 2018

L'appel à projets sera lancé le 19 février et sera clôturé le 15 avril. La présentation des dossiers pourrait avoir lieu le 31 mai.

M. MOLY souhaite insister sur le caractère non négociable du cadre budgétaire et des enveloppes présentés lors de cette session. S'il y a des projets intéressants, il sera éventuellement possible d'obtenir des budgets supplémentaires, sous réserve de respecter les règles imposées.

S. PALLARES estime qu'avec une enveloppe aussi conséquente, chaque structure représentée au conseil de gestion devrait pouvoir présenter un dossier éligible à cette subvention. Une réunion de travail est importante afin d'informer les différentes structures du Parc, qui travaillent bénévolement pour ce dernier, et ainsi qu'elles puissent bénéficier de ces subventions.

X. PRUD'HON, en tant que commissaire du gouvernement, rappelle que les crédits envisagés dans le cadre de l'appel à projets du Parc ne peuvent évidemment pas être fléchés en priorité aux collectivités et structures présentes au conseil de gestion. C'est un outil destiné à étendre la visibilité et l'action du Parc. Il est vrai que certaines structures sont mieux armées que d'autres pour répondre à ce type d'appels à projets mais le Parc est disposé à organiser des réunions d'informations destinées à tous les potentiels candidats, sinon cela contreviendrait à l'égal accès aux financements publics.

F. AUSCHER précise qu'il est également envisageable de combiner plusieurs financements, avec le FEAMP notamment, dont l'enveloppe prévue pour les subventions n'est pas totalement consommée. Il demeure important que le Parc puisse renseigner les porteurs de projets pour informer les candidats des différentes sources de financements possibles.

Le conseil de gestion approuve le cadre relatif à l'appel à projets 2018 du Parc.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-006

9. Programmation du calendrier 2018

O. MUSARD rappelle les propositions de dates pour les prochaines sessions des bureaux et conseils de gestion :

6 février : Conseil

22 mars : Conseil où le GT éolien fera part de ses travaux

2 mai : Conseil, avec l'hypothèse d'un avis à prononcer sur le dossier éolien en mer

31 mai : Conseil, où un avis sera prononcé sur les candidatures de l'appel à projets

27 septembre : Bureau

8 novembre : Conseil

13 décembre : Bureau

Ces dates sont susceptibles de modifications en fonction du processus administratif des avis déposés au Parc, en particulier sur le dossier éolien.

10. Points divers

M. MOLY propose aux membres du conseil de gestion d'intervenir si des points sont à mentionner dans le cadre des actualités de leur structure.

J. DOUAY mentionne le plan de développement de la ligue Occitanie de la Fédération française de voile (FFV), dont la phase de concertation est en cours. Ce plan de développement concerne la valorisation de la pratique de la voile et des sports de glisse mais également son développement durable. Il propose que l'équipe du Parc soit impliquée dans cette concertation.

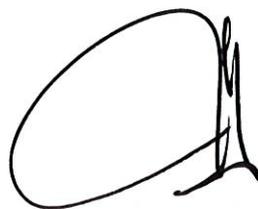
E. BERTON mentionne le problème non résolu des graus. Il lui semblait qu'un groupe de travail avait été acté à ce sujet et souhaite savoir où en est la réflexion.

O. MUSARD répond qu'en effet cela est envisagé mais par manque de temps ce groupe de travail n'a pas encore été mis en place.

X. PRUD'HON précise que la DDTM reste disponible pour participer à ce groupe de travail.

M. MOLY remercie les membres pour leur présence et clôt la réunion.

La session est levée.



Michel MOLY

Président du conseil de gestion du
Parc naturel marin du golfe du Lion